SARL AEP BEP
95650 BOISSY L'AILLERIE

"Comptes certifiés conforme à l'original"

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	3 059	3 059				
	Fonds commercial (1)	61 452		61 452	61 452		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	687 492	676 857	10 636	9 465	1 171	12.37
	Autres immobilisations corporelles	302 650	230 855	71 795	64 099	7 696	12.01
	Immobilisations en cours				37 873	37 873-	100.00-
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	29 883		29 883	35 224	5 341-	15.16-
	Autres immobilisations financières	61 519	7 622	53 896	53 896		
	Total II	1 146 055	918 393	227 663	262 010	34 347-	13.11-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements	32 549		32 549	32 549		
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis	7 985		7 985	7 985		
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	1 791 898	120 628	1 671 270	1 576 466	94 804	6.01
	Autres créances	478 457		478 457	250 572	227 885	90.95
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	338 551		338 551	228 072	110 479	48.44
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	1 434		1 434	16 177	14 743-	91.14-
	Total III	2 650 874	120 628	2 530 247	2 111 821	418 426	19.81
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 796 930	1 039 020	2 757 910	2 373 831	384 079	16.18

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 83 779
(3) Dont à plus d'un an 7 272

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 40 000)	40 000	40 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	4 000	4 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	568 089	568 089		
	Report à nouveau	900 715	1 245 477	344 762-	27.68-
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	103 304-	344 764-	241 460	70.04
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	1 409 501	1 512 803	103 302-	6.83-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	137 828	137 828		
	Provisions pour charges				
	Total III	137 828	137 828		
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants		1 015	1 015-	100.00-
	Emprunts et dettes financières diverses	347	9 338	8 990-	96.28-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	572 233	299 513	272 720	91.05
	Dettes fiscales et sociales	615 535	373 149	242 386	64.96
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	22 466	40 186	17 720-	44.10-
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	1 210 581	723 200	487 381	67.39
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 757 910	2 373 831	384 079	16.18
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 210 581	723 200		

OS

A.E.P. - B.E.P.

Société à responsabilité limitée
au capital de 40 000 euros
Siège social : ZI LE COUDRIER
ZONE INDUSTRIELLE LE COUDRIER
95650 BOISSY L'AILLERIE
352 901 573 RCS PONTOISE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 23 juin,

À 11 heures 30,

Les associés de la Société A.E.P. - B.E.P., société à responsabilité limitée au capital de 40 000 euros, divisé en 250 000 parts de ,16 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, ZI LE COUDRIER
ZONE INDUSTRIELLE LE COUDRIER 95650 BOISSY L'AILLERIE, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- Madame Marie Pierre BARBE, titulaire de 3400 parts sociales en pleine propriété,

- Monsieur Arnaud SAUVEPLANE,
- titulaire de 12150 parts sociales en pleine propriété
- titulaire de 18375 parts sociales en nue-propriété,

- Madame Céline SAUVEPLANE,
- titulaire de 12150 parts sociales en pleine propriété
- titulaire de 18375 parts sociales en nue-propriété,

- Madame Corinne SAUVEPLANE, titulaire de 73500 parts sociales en usufruit,

- Madame Dominique SAUVEPLANE,
- titulaire de 12150 parts sociales en pleine propriété
- titulaire de 18375 parts sociales en nue-propriété,

- Monsieur Olivier SAUVEPLANE, titulaire de 124500 parts sociales en pleine propriété,

- Monsieur Vincent SAUVEPLANE,
- titulaire de 12150 parts sociales en pleine propriété

- titulaire de 18375 parts sociales en nue-propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Olivier SAUVEPLANE, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus à la gérance,

- Approbation des charges non déductibles,

- Affectation du résultat de l'exercice,

- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024,

- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé. Il précise que la Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 230-1 du Code de commerce et est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1, IV du même code..

Il est ensuite donné lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

OS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 10 903 euros, ainsi que l'impôt correspondant.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à -103 303 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-103 303 euros
Report à nouveau antérieur :	900 715 euros
Solde	797 412 euros
Au compte « **report à nouveau** » S'élevant ainsi à 797 412 euros	797 412 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2021 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2022 :
220 000 euros, soit 0,88 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 220 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2023 : Néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

Olivier SAUVEPLANE
Gérant



« Comptes certifiés conformes à l'original »

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	64 511		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	680 920		6 572
Installations générales agencements aménagements divers	65 232		37 873
Matériel de transport	149 336		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	45 297		4 912
Immobilisations corporelles en cours	37 873		
TOTAL	978 658		49 357
Prêts, autres immobilisations financières	96 743		3 048
TOTAL	96 743		3 048
TOTAL GENERAL	1 139 912		52 406

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			64 511	64 511
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			687 492	687 492
Installations générales agencements aménagements divers			103 105	103 105
Matériel de transport			149 336	149 336
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			50 209	50 209
Immobilisations corporelles en cours	37 873	0		
TOTAL	37 873	0	990 142	990 142
Prêts, autres immobilisations financières	8 389	0	91 402	91 402
TOTAL	8 389	0	91 402	91 402
TOTAL GENERAL	46 262	0	1 146 055	1 146 055

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	3 059			3 059
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	671 455	5 401		676 857
Installations générales agencements aménagements divers	59 910	9 110		69 020
Matériel de transport	100 036	27 152	6 272	120 916
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	35 819	5 099		40 919
TOTAL	867 221	46 762	6 272	907 711
TOTAL GENERAL	870 280	46 762	6 272	910 770

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	5 401				
Instal.générales agenc.aménag.divers	9 110				
Matériel de transport	27 152				
Matériel de bureau informatique mobilier	5 099				
TOTAL	46 762				
TOTAL GENERAL	46 762				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	137 828				137 828
TOTAL	137 828				137 828

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur autres immobilisations financières	7 622				7 622
Sur comptes clients	137 628		17 000		120 628
TOTAL	145 250		17 000		128 250
TOTAL GENERAL	283 078		17 000		266 078
Dont dotations et reprises d'exploitation			17 000		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	29 883	22 260	7 623
Autres immobilisations financières	61 519	61 519	
Clients douteux ou litigieux	148 181	148 181	
Autres créances clients	1 643 717	1 643 717	
Personnel et comptes rattachés	16 945	16 945	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	24 426	24 426	
Taxe sur la valeur ajoutée	429 814	429 814	
Débiteurs divers	7 272	0	7 272
Charges constatées d'avance	1 434	1 434	
TOTAL	2 363 191	2 348 296	14 895
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	3 048		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	8 389		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	572 233	572 233		
Personnel et comptes rattachés	61 914	61 914		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	127 131	127 131		
Taxe sur la valeur ajoutée	419 321	419 321		
Autres impôts taxes et assimilés	7 169	7 169		
Groupe et associés	347	347		
Autres dettes	22 466	22 466		
TOTAL	1 210 581	1 210 581		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	0.1600	250 000			250 000

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	24 426
Total	24 426

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 650
Dettes fiscales et sociales	15 693
Autres dettes	10 585
Total	33 927

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 434
Total	1 434